

## Convention Simplifiée de Formation professionnelle (Articles L.6353-1 à 2 R.6353-1)

Entre les soussignés

Atout France, Agence Française de Développement Touristique, groupement d'intérêt économique créé le 19 mai 2009 à la suite du GIE Maison de la France, enregistré sous le numéro de déclaration d'existence 11 75 55 93 475 auprès du préfet de région d'Ile de France

Et

Désignation de l'organisme : .....

Représenté par : .....

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du Livre III du code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

### Article 1 : objet de la convention

Atout France organise la formation : **Optimiser sa mission de chargé de communication/marketing avec l'Intelligence Artificielle**

#### Objectifs pédagogiques

- Comprendre l'utilité de l'intelligence artificielle dans sa mission de chargé de communication et/ou marketing
- Optimiser sa stratégie de communication avec l'appui de l'IA et automatiser des tâches récurrentes

#### Public attendu

- Métiers de la communication, de la promotion et du marketing
- Directeurs de la communication, Chargés de communication, Attachés de presse/relations presse, Community manager, Directeurs artistiques, Graphistes, Chargés de communication événementielle, Responsables des relations publiques, de la communication interne, Assistants marketing, Chargés de référencement naturel (SEO), Data scientist, Responsables e-commerce, consultant SEA (Search Engine Advertising), Responsables CRM, Chefs de produit ...

#### Prérequis

- Idéalement, avoir suivi une formation *Initiation IA dans le tourisme*, bien qu'un rappel des fondamentaux sera fait en début de formation,
- Maîtriser l'environnement informatique et l'usage d'internet. Une bonne connaissance générale et une pratique des outils numériques sont souhaitables,
- Une sensibilité aux métiers de la communication touristique est un plus.

#### Démarche pédagogique détaillée

- **Une progression pédagogique très structurée.** Elle alterne l'apport théorique sur l'IA appliquée à la communication touristique et des ateliers qui évoluent vers une pratique de plus en plus poussée et experte,
- **Une structuration en module** qui permet de traiter les besoins par thèmes.
- **idrezo a développé une méthode unique et originale** basée sur un jeu de couleurs pour construire et adapter les prompts selon le contexte et de manière évolutive,
- **Les stagiaires disposeront d'un centre de ressources avec de nombreuses fiches techniques** très riches, claires et structurées. Elles présentent pour chaque tâche, le découpage de la pensée, le ou les prompts ainsi que les variables indispensables pour cadrer la pratique. Elles seront utilisées pour chaque atelier et pourront être conservées par les participants

- Selon le besoin spécifique, le contexte et les dernières évolutions, les stagiaires travaillent directement sur ChatGPT, Claude, Gemini, Perplexity... et d'autres outils éventuels,
- **Support** : le formateur utilisera un support PowerPoint pour la partie théorique. Ce support est transmis en intégralité aux stagiaires.

#### Positionnement et évaluation

- En amont de la formation, chaque participant complète un questionnaire d'évaluation des connaissances et de recueil de ses besoins et attentes. Il mesure le niveau de maturité IA du participant, ses pratiques déjà en place et ses attentes prioritaires.
- Quiz de validation des acquis à la fin des demi-journées clés
- Une attestation de participation est délivrée à chaque participant

#### Matériel et technologie indispensables pour participer

- Les participants devront disposer d'un **ordinateur** et d'une **connexion Internet haut débit**, supportant une séance en visioconférence. Un casque audio et un micro de qualité sont également recommandés pour plus de confort.

**Dates** : jeudi 28 et vendredi 29 janvier 2027

**Durée** : 14 heures

**Format** : à distance. Mise à disposition d'une salle de visioconférence permettant de visualiser les supports et outils de formation, de voir et d'entendre le formateur et d'interagir avec lui. Le logiciel utilisé est Teams.

**Nombre de participants** : 6 minimum et 10 maximum permettant un accompagnement individualisé efficace et de qualité.

**Type d'action de formation** article L.6353-1 à 11 du code du travail : adaptation, promotion, prévention, acquisition, entretien et perfectionnement des connaissances : acquisition, entretien et perfectionnement des connaissances.

**Formateur** : Vincent VANDEVELDE

**Programme** : joint en annexe

#### Article 2 : Effectif formé

Atout France accueillera la(les) personne(s) dont le prénom, nom et fonction, suivant :

.....  
.....

#### Article 3 : Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'acquittera des coûts suivants :

Cochez la case selon le statut de l'employeur du participant : adhérent ou non adhérent.

☐ Adhérent Atout France : frais de formation

995,00 € HT X ..... = ..... €

199,00 € (TVA 20 %) X ..... = ..... €

1 194,00 € TTC X ..... = ..... €

☐ Non adhérent Atout France : frais de formation

1 243,00 € HT X ..... = ..... €

248,60 € (TVA 20 %) X ..... = ..... €

1 491,60 € TTC X ..... = ..... €

#### Article 4 : Facturation et modalités de règlement

Le règlement de votre inscription doit nous parvenir **AVANT** la date de la formation. Pour les collectivités : l'inscription a valeur de *service fait*. Merci de nous adresser un justificatif du règlement : avis de mandatement, de virement, etc.

Les formations entrent dans le cadre de la formation continue. Leur coût financier peut être pris en charge par l'OPCO auprès duquel l'organisme du bénéficiaire de la formation cotise.

Le bénéficiaire devra s'assurer d'être pris en charge par l'organisme dont il dépend.

Une facture vous est adressée dans les meilleurs délais suite à votre inscription. Elle est libellée à l'attention de l'organisme mentionné en page 1 de la convention sauf précision ci-dessous. Merci de préciser le nom et coordonnées précises de l'OPCO à facturer : .....

Toute facture émise à l'attention d'un organisme ne pourra en aucun cas être annulée et libellée ultérieurement à l'attention d'un autre organisme. Dans l'hypothèse où l'organisme payeur ne saurait prendre en charge la formation, le participant s'engage à régler le coût total de la journée ou à annuler son inscription dans les délais requis et précisés ci-dessous.

#### **Article 5 : Accessibilité**

En cas de mobilité réduite d'un inscrit, qui nécessite une adaptation particulière de la formation, Atout France vous remercie de bien vouloir lui signaler, afin de mettre en place les dispositions nécessaires, par mail avant jeudi 21 janvier 2027, à [isabelle.chevassut@atout-france.fr](mailto:isabelle.chevassut@atout-france.fr)

#### **Article 6 : Dédit et abandon**

Toute annulation de participation devra être signifiée par courriel à [isabelle.chevassut@atout-france.fr](mailto:isabelle.chevassut@atout-france.fr) au plus tard jeudi 21 janvier 2027, à **17h00**. Pour toute annulation après cette date, vous pouvez vous faire remplacer en communiquant, par courriel, le(s) nom(s) et coordonnées du (des) remplaçant(s). Passé ce délai, les droits d'inscription resteront acquis ou dus à Atout France.

#### **Article 7 : Différends éventuels**

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à Paris, le .....

Pour l'organisme

Pour Atout France

**Signature, nom et qualité du signataire**

**Adam OUBUIH**  
**Directeur Général**

.....

.....

**Cachet de l'organisme**

Pour ordre  
Philippe MAUD'HUI  
Directeur Observation, Qualité et  
Développement Durable